



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

**Objet : Piscine municipale saison estivale 2023 :  
Tarif des boissons et confiseries**      **Délibération n° 2023.05.24.052**

**Rapporteur : Jean-Luc GALY**

M. Jean-Luc GALY expose aux membres de l'assemblée que la commission activités et événements sportifs s'est réunie. Il a été décidé que des boissons et confiseries seraient proposées à la vente pendant les horaires d'ouvertures de la piscine municipale pour la saison 2023.

Les tarifs suivants sont proposés :

TARIFS BOISSONS ET CONFISERIES	ANNEE 2023
Confiseries	1.80 €
Glaces simples	1.80 €
Cônes glacés	2.30 €
Mini Cônes glacés	1.50 €
Boisson de 20 ou 25 cl	1.70 €
Boisson 33 cl	2.50 €
Eau minérale 50 cl	1.50 €
Café	1.20 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'arrêter les tarifs des boissons et confiseries présentés ci-dessus pour la saison estivale 2023.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Arrêtent les tarifs des boissons et confiseries pour la saison estivale 2023 tels que présentés dans le tableau ci-dessus

### **Voté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures



Michel ROUGÉ  
Maire,

<b>Membres en exercice : 29</b> Membres présents : 26 Absents excusés Représentés : 3 Absent : /  Date convocation et affichage : 17 mai 2023  Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture  - publication ou notification - 7 JUIN 2023	<b>Étaient présents (es) :</b> Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Michaël TURPIN, Fabienne MORA, Olivier DESPRINCE, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Christine COGNET.  <b>Étaient excusés représenté(es) :</b> Thierry MORENO (pouvoir à M. ROUGÉ), Elia LOUBET (pouvoir à F. CHEURET), Guy BUSIDAN (pouvoir à G. DENEUVILLE).  <b>Absent : /</b>  <b>Secrétaire de séance :</b> Pascal PAQUELET
---	---

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>